1-Plantations de haies champêtres, le conseil départemental subventionne à hauteur de 50%.
Vous habitez en milieu rural et souhaitez planter une haie champêtre d'un minimum de 100 mètres linéaire, continue ou non. Le conseil départemental, via la mairie, encourage et subventionne à hauteur de 50%, sous conditions.
Une opération, économique et écologique, qui contribue à l'amélioration du bocage sur le territoire et vous accompagne dans votre projet individuel.
Contactez le service urbanisme, avant le 15 juin de chaque année, au 02 41 79 74 19.

2-Campagne de plantation d'arbres
Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire engage cette année, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, une nouvelle opération de plantation d'arbres « Arbres des vallées ». 2 500 arbres, de six essences différentes, seront fournis gratuitement aux communes, agriculteurs et particuliers candidats à la plantation*.
Qui peut bénéficier des plantations ?
Collectivités, agriculteurs, particuliers, sur des terrains situés exclusivement en fond de vallées, visibles depuis l'espace public, hors jardins d'agrément, zones pavillonnaires et résidentielles.
Pour vous inscrire : complétez le coupon de pré-inscription à votre disposition à l'accueil de la mairie ou en ligne.
Clôture des inscriptions : le 15 septembre 2018.
02 41 79 74 60 – www.cpie-val-de-loire.org.
* *Sous réserve du respect des critères de sélection et des stock disponibles.*